



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

Résolution de la Commission des femmes Unia

Le 24 octobre 2015

Pas de réforme de la prévoyance vieillesse sur le dos des femmes. Non au relèvement de l'âge de la retraite !

Dans le cadre de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, le Conseil des Etats a suivi le Conseil fédéral en avalisant le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Il en va de même pour le taux de conversion des caisses de pension qui sera abaissé à 6%. Deux coupes inacceptables dans la prévoyance vieillesse des femmes !

Nous ne paierons pas votre réforme !

En 1997, l'âge de la retraite des femmes est passé de 62 à 64 ans. Aujourd'hui déjà, les femmes paient le supplément de 800 millions de francs par an destiné à stabiliser l'AVS. Le relèvement prévu de l'âge de la retraite permettrait de réaliser une économie supplémentaire de 1.3 milliards de francs. Et ce, au détriment des femmes.

Les portes grandes ouvertes à un relèvement général de l'âge de la retraite ?

Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes n'est qu'un premier pas. La mesure sera bientôt appliquée à tous car le camp bourgeois et les employeurs envisagent une retraite à 67 ans, voire plus. C'est un secret de polichinelle et nous ne sommes pas dupes. **Nous revendiquons un âge de la retraite flexible, finançable pour tous !**

De meilleures rentes AVS pour tous !

Le Conseil des Etats a voté une hausse générale des rentes de 70 francs. C'est une sage décision et un pas dans la bonne direction. Mais c'est encore insuffisant.

- **L'AVS est le pilier majeur de la prévoyance professionnelle et, à ce titre, il doit être renforcé.** 38 % des retraitées perçoivent exclusivement une rente AVS loin d'être suffisante pour vivre dans la dignité. Nous demandons donc, par le biais de notre initiative AVSplus, une augmentation généralisée des rentes de 10 %. Une mesure juste et finançable !
- **Nous rejetons fermement la baisse du taux de conversion.** Cette mesure visant à maintenir le niveau actuel des rentes pèsera tout particulièrement sur les faibles revenus, c'est-à-dire sur ceux des femmes. Nous refusons d'injecter de plus en plus d'argent dans les caisses du 2^e pilier pour toucher des rentes toujours plus faibles !
- **En moyenne, le salaire d'une femme est de 20 % inférieur à celui d'un homme.** Globalement, chaque année, les revenus des femmes sont inférieurs de 20 milliards de francs. En outre, elles accomplissent davantage de travaux non rémunérés que les hommes (montant estimé de ces activités : 80 milliards de francs par an). Pour ces raisons, leurs cotisations sont moins élevées et, le moment venu, elles percevront des rentes beaucoup plus faibles. Si, lors du calcul des rentes, l'ensemble du travail réalisé par les femmes était pris en compte, elles toucheraient des montants comparables à ceux des hommes. Mais ces considérations sont totalement exclues du débat.

Les femmes ne sont pas reconnues pour le travail qu'elles accomplissent et, de surcroît, elles passent à la caisse. Pour toutes ces raisons, **nous voulons l'égalité des droits dans les faits, et non une réforme aux frais des femmes !**